

LES OPÉRATIONS CONCERNÉES

Projets de développement et d'aménagement de logements à destination des personnes âgées et personnes en situation de handicap (habitat inclusif avec ou sans aide à la vie partagée, logement intergénérationnel...).

LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Vous recherchez une solution adaptée pour les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées qui souhaitent vivre chez elles sans être seules ? Vous souhaitez proposer une offre alternative à la vie à domicile et à la vie en établissement ?

Description des prestations proposées

Information sur l'offre départementale (taux d'équipement, structures présentes sur le territoire, données démographiques, etc.) et sur la réglementation en vigueur ; conseil sur le montage du projet (méthodologie, plan de financement, conseil juridique...) ; mise en lien avec les différents interlocuteurs (ARS, DDTM, CARSAT, fondations, etc...).

Partage de documentations relatives à l'offre existante et aux politiques publiques autonomie : schéma médico-social, liste des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) pour personnes âgées et en situation de handicap relevant de la compétence départementale, taux d'équipement, cartographies... ; partage de documents relatifs à des réalisations similaires et aux bonnes pratiques.

Les niveaux de prestations disponibles

Selon l'état d'avancement du projet, le niveau de prestation proposé par le Département pourrait être le suivant :

Niveau 1 - Lancement de la réflexion

- Prise de contact et entretien téléphonique pour déterminer les besoins.
- Conseils de premier niveau.
- Informations sur les contraintes techniques et réglementaires.
- Mise à disposition de documents ressources.
- Participation à une réunion et visite sur site.
- Identification des partenaires mobilisables
- Remise d'une feuille de route de l'accompagnement

Niveau 2 - Définition et formalisation du projet

- Analyse sur l'opportunité du projet .
- Mise en relation avec des porteurs de projets similaires.
- Participation aux réunions de travail avec les professionnels du secteur pour le montage du projet.
- Relecture du cahier des charges pour recrutement d'un prestataire en vue de la réalisation d'une étude préalable (AMO).

Niveau 3 - Phase pré-opérationnelle

- Accompagnement au suivi de l'étude - participation aux réunions organisées par l'AMO.
- Accompagnement dans le recherche de financements mobilisables.
- Conseils et préconisations sur Programme, plans et équipements.
- Conseils sur le montage financier
- Participation aux réunions de suivi du projet jusqu'à sa réalisation.

FAVORISER L'HABITAT POUR LES PERSONNES ÂGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP



CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET MODALITÉS D'INTERVENTION

- Offre d'ingénierie destinée aux communes et leurs groupements.
- Niveau 1 à 3 : accompagnement gratuit.

LES GUIDES DE RÉFÉRENCES

- Août 2021 Les cahiers pédagogiques de la CNSA sur l'habitat inclusif*
- Arrêté du 24 juin 2009 qui fixe le cahier des charges national de l'habitat inclusif*

* Sur demande auprès du service concerné

CONTACT

Délégation de la Maison Départementale de l'Autonomie
Service soutien aux parcours et transformation de l'offre
02 33 77 78 91 ou [formulaire de contact](#)